AR-Préfecture de Nice 006-200094399-20240705-3-AR

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2024 Publication le : 09-07-2024

# AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

## Arrêté n°2024-04 relatif à l'adhésion de la commune de DRAP

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2023 et notamment ses articles 2, 6, 11, 13, 14 et 15 ;

Vu la délibération n°2024-02-20-08 du Conseil municipal de **Drap** en date du **07/06/2024** relative à son adhésion à l'Agence06 ;

Considérant que la commune de **Drap** est une commune de moins de 5000 habitants ;

Considérant que, par sa délibération susvisée, la commune de **Drap** adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve; que le Conseil municipal a désigné **Monsieur Robert NARDELLI** comme représentant titulaire et **Madame Alexandra RUSSO** comme représentant suppléant;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06,

#### Arrête

#### Article 1:

L'adhésion de la commune de **Drap** à l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes est validée à la date de signature du présent arrêté.

### Article 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le - 2 JUIL. 2024

**Charles Ange GINESY** 

Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes